



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-062
PRISE EN VERTU DES POUVOIRS
DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET : Avenant n°1 au marché pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier de construction d'un équipement de la petite enfance à Semoy

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et de services, à 100 000 € HT et, s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le retard pris par le chantier rendant nécessaire une prolongation de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination,

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise CRX CENTRE située à VELIZY-VILLACOUBLAY (78) un avenant au marché d'ordonnancement, pilotage et coordination exécuté dans le cadre du chantier de construction d'un équipement de la petite enfance.

Article 2 : D'indiquer que l'avenant implique une plus-value à hauteur de 2 000,00 HT, soit une évolution du montant du marché de 9,16%. Le nouveau montant total du marché est de 23 832,00€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations

Fait à Semoy le 18 juin 2025

Le Maire,
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : 25 JUIN 2025

Publication numérique le : 25 JUIN 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

AAPC n°2021-009
Mission Ordonnancement Pilotage et Coordination
Construction d'un équipement de la petite enfance à Semoy

AVENANT N°1

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY
20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

CRX CENTRE
8 rue des Frères Caudron
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Mission Ordonnancement Pilotage et Coordination - Construction d'un équipement de la petite enfance à Semoy

■ Date de la notification du marché public : 20/01/2022

■ Durée d'exécution du marché public : 20 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 21 832,00€
- Montant TTC : 26 198,40€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Prolongement de la mission suivi de chantier pour une durée de deux mois.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 000,00€
- Montant TTC : 2 400,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,16%



Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 832,00€
- Montant TTC : 28 598,40€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
POIRIER JORDAN, GÉRANT	VELIZY-VILLACOUBLAY le 22/06/25	 CRA CENTRE SARL Siret 3237878400024 8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

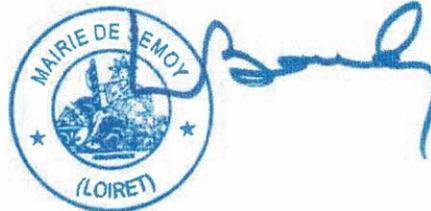
F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A SEMOY, le 18 juin 2025.

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire, Laurent BAUDE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)